

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

NTIC = L'évolution réglementaire en Europe

Poullet, Yves

Publication date:
1991

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):
Poullet, Y 1991, *NTIC = L'évolution réglementaire en Europe.*

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

NTIC
L'EVOLUTION REGLEMENTAIRE
EN EUROPE

F.E.B. *15 mai 1981*

Y. POULLET,

Doyen de la Faculté de
Droit
FUNDP
Directeur du C.R.I.D.

INTRODUCTION

1. Un marché commun de l'information implique ...

2. Les outils :

Les textes

- art. 90 Traité de Rome
- art. 100 Traité de Rome

Au-delà des textes

la procédure

3. Les domaines

- a. les logiciels et banques de données et leur protection
- b. les règles du jeu en matière de télécommunication
- c. la protection des données
- d. quelques domaines particuliers
 - la commercialisation des données détenues par l'Administration
 - les T.E.F. et T.E.D.
 - ...

I. Les logiciels et banques de données et leur protection

A. La proposition de directive concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur

HISTORIQUE

- juin 88 : Green Paper
- janv. 89 : Proposition de directive
- déc. 90 : Position commune du Conseil

POINTS ESSENTIELS

- Assimilation du logiciel aux "oeuvres littéraires"
- Élément protégeable : "toute forme d'expression" (le problème des interfaces ?) originale
- Titularité à l'employeur
- Portée de la Protection
 - du droit de reproduction au contrôle de toute utilisation
 - des droits de traduction et d'adaptation
 - du droit de distribution

Exceptions

- du droit sous réserve contractuelle de l'utilisateur d'adapter conformément à la destination de l'oeuvre (correction d'erreurs, adaptation)
 - du droit à la copie de sauvegarde
 - de l'observation du programme
 - de la décompilation (reverse engineering) dans des cas précis (interopérabilité)
- Durée de la protection :
- 50 ans à partir du décès

B. L'état des discussions à propos de la protection juridique des banques de données

- le livre vert
- le "hearing"
- les questions posées ...

II. Les règles du jeu en matière de télécommunication

Antécédants

- le livre vert de juin 87 et ses 10 principes
- la communication de la commission de février 88

LES ELEMENTS DU MARCHE

A. Les terminaux

- la directive de la commission du 16 mai 1988
 - la procédure et la contestation "rejetée"
 - le contenu
 - libéralisation des équipements
 - nécessité de distinguer les fonctions opérationnelles et réglementaires
 - les conséquences
 - action contre la Belgique, le Danemark et l'Allemagne
- La directive du conseil du 7 juillet 1989 relative à la reconnaissance mutuelle des agréments
 - le principe
 - les "essential requirements"
(sécurité de l'utilisateur et du personnel de l'opérateur, protection du réseau, interopérabilité)
 - la procédure : EC type examination
EC déclaration of self conformity

B. Les services : la directive du 28 juin 1990 de la commission sur la concurrence dans les marchés des services de télécommunication

- les services non repris : telex, téléphonie mobile, services satellites, paging

- l'abolition des droits exclusifs

- les exceptions : le service de téléphonie vocale

le service de transport de données
(31.12.92)

la revente de capacités (31.12.92)

- la possibilité de procédures transparentes et non discriminatoires de licence ou déclaration et les "essential requirements" (sécurité et intégrité du réseau - interoperabilité et protection des données)

- la distinction entre les fonctions opérationnelles et réglementaires

C. L'infrastructure

- l'infrastructure cablée de l'opérateur public

- le concept d'ONP

- la directive du conseil du 28.6.90 relative à l'établissement d'un marché internes des services de télécommunication par l'introduction d'une infrastructure ouverte (Framework Directive)

CONDITIONS

- les conditions basées sur des critères objectifs, transparents et publiés, critères non discriminatoires;
- développement progressif;
- fondés sur des normes européennes

CONTENU

- Interfaces techniques
- Conditions d'utilisation (qualité de services, période de délivrance, etc.)
- Conditions tarifaires

PROCEDURE

Application via une procédure de consultation d'un comité d'avis

- l'application dans des secteurs particuliers
 - ONP et lignes louées (GAP report 1989)
 - ONP et téléphonie vocale
 - ONP et EDI, ...

- Les autres infrastructures

- le livre vert sur les satellites
la libéralisation de l'accès avec procédure de licence
- les recommandations du conseil relatives au RNIS
(1986 -1988)
- les diverses mesures relatives aux radio-
communications (résolution du conseil 28.6.90)

LES PROBLEMES TRANSVERSAUX

A. La concurrence

- Les Guidelines sur l'application des règles du traité
sur la concurrence dans le secteur des
télécommunications

Septembre 90 :

- art. 85 : les accords au sein de la CEPT, ...
- art. 86 : la non-subsidiation
- L'ouverture des marchés publics : la directive du
conseil du 29.10.90

B. La normalisation

- la directive du Conseil du 28 mars 1983 à propos de la communication par les Etats Membres des programmes de normalisation et des normes

- la directive du conseil du 24.7.1986 sur la phase initiale de la reconnaissance des agrements des équipements terminaux

le concept de "NET"

- la résolution du conseil du 27.4.1989 sur la normalisation dans le domaine des télécommunications et de la technologie de l'information à la création de l'ETSI

le concept de "E.T.S." (voluntary Standards)

III. La protection des données

Historique

- la résolution du parlement européen (1976-1982)

- La convention du conseil de l'Europe (1981) et son insuffisante application dans la CEE

Objectif

- Un marché unifié avec un haut standard de protection

- Une "arme" dans le commerce international

Contenu

IV. Quelques domaines particuliers

A. La commercialisation des données détenues par l'Administration

- Objectifs

- Les "lignes de conduite pour la synergie des secteurs public et privé dans le marché de l'information"

B. Les T.E.F. et T.E.D.

1. Les T.E.D.

+ le programme TEDIS

- la normalisation : EDIFACT
- les réseaux : ODETTE, CEFIC ...
- le contrat type EDI
- la responsabilité des opérateurs
- la conclusion de contrats à distance
- le règlement de la commission (2.9.90) relatif aux S.R.I. dans le domaine du transport aérien

- la recommandation de la commission du 8.12.87 portant sur un code de bonne conduite en matière de paiement électronique

- contrat (écrit, tarif transparent, ...)
- interopérabilité
- équipement (choix libre ...)
- protection des données
- accès équitable
- ...

- la recommandation de la commission du 17.11.88 concernant les systèmes de paiement (titulaires, émetteurs de cartes)

- les obligations de l'utilisateur
- les obligations de l'émetteur
- la preuve
- les limitations de responsabilité